



Le Maire

Attaché aux liens que j'ai pu créer avec vous depuis 8 ans, je souhaite continuer à promouvoir cette proximité et ce dialogue au travers notamment des visites de quartier. Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, celles-ci me permettent, en effet, d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier.

J'ai ainsi entrepris une nouvelle visite du quartier Sablons le 21 mai 2016 de manière à faire le point, avec vous, sur les sujets qui vous préoccupent et d'échanger autour des projets de la commune.

Ce rendez-vous m'a ainsi permis de dialoguer avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.

POINTS ÉVOQUÉS DANS VOTRE QUARTIER

• Abaissement des trottoirs

Certains d'entre vous m'ont indiqué la présence d'eaux stagnantes au niveau de certaines traversées piétonnes. La loi Handicap du 11 février 2005 a réaffirmé le principe d'accessibilité pour tous dans les Etablissements Recevant du Public mais aussi sur la voirie. Les trottoirs de la ville ont donc été abaissés afin de permettre aux personnes à mobilité réduite, et notamment en fauteuil roulant, un cheminement plus aisé.

De ce fait, il est vrai que, par temps de pluie, quelques flaques d'eau se forment. Pour y remédier il serait nécessaire de créer des avaloirs à proximité de chaque traversée piétonne ce qui est parfois très difficile à réaliser et a un coût très important. Le choix a donc été fait de porter les investissements sur des travaux prioritaires compte tenu du fait que ces désagréments restent épisodiques.

• Circulation des deux-roues

Plusieurs riverains m'ont fait part du sentiment d'insécurité qu'occasionne la présence croissante de vélos et de deux roues motorisés sur les trottoirs de la ville. Des panneaux mobiles, rappelant l'interdiction pour les cycles de circuler sur les trottoirs, tournent régulièrement sur différents axes de la commune. La présence de ces panneaux permet une meilleure verbalisation des contrevenants (135 € pour la circulation des vélos et deux-roues motorisés hors de la chaussée), les agents faisant preuve de discernement pour les enfants.

Décidé à renforcer la sécurité des piétons dans les rues de la ville, je rappelle régulièrement l'attention de nos concitoyens sur la nécessité de respecter les règles de bonne conduite sur le domaine public, par le biais de campagnes d'information et de sensibilisation auprès des propriétaires de deux roues motorisés et vélos. Parallèlement à ces campagnes, nous continuons à développer l'installation d'aires de stationnement motos et vélos sur l'ensemble de la ville (plus de 1000 places à ce jour). J'ai également demandé à la police municipale d'être particulièrement vigilante sur ce sujet.

J'en appelle néanmoins au sens de la responsabilité de chacun d'entre nous pour respecter les espaces dédiés aux différents usagers de l'espace public.

• Réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle

La Ville a lancé fin 2015 un concours de maîtrise d'œuvre afin de procéder au réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle. Cette opération s'inscrit dans les réflexions, engagées depuis de nombreuses années, dont celle d'un projet d'enfouissement auquel l'Etat n'a pas donné suite, pour des raisons financières.

En 2014 des discussions ont donc été engagées entre la Ville et la Direction des Routes d'Ile-de-France dans la perspective d'un classement dans le domaine public communal des parties à caractère urbain de l'avenue, l'Etat conservant la gestion et l'entretien de la RN13.

L'opération porte sur l'ensemble des abords de la RN13 : les contre-allées mais aussi les parkings latéraux, les terre-pleins et les trottoirs, sur une distance d'environ 1 900 mètres, représentant une surface de 7,6 ha en comptabilisant les deux côtés de l'axe routier principal.

En parallèle de ces travaux sur les abords de l'avenue, la Ville entend obtenir de l'Etat des ajustements progressifs sur le nombre de voies et les rythmes des feux de l'axe routier principal, afin de parvenir à terme à un profil de boulevard urbain, en renversant les schémas de circulation au profit des piétons.

Un jury de concours, composé d'élus municipaux et de personnalités qualifiées, s'est ainsi réuni le 21 janvier pour se prononcer sur l'examen des dossiers de candidature. Suivant son avis, la Ville de Neuilly a décidé de retenir 3 groupements de maîtrise d'œuvre. Le choix du lauréat du concours aura lieu d'ici la fin de l'année 2016.

J'organiserai une réunion publique après l'été afin de présenter plus en détail les principes de requalification de ces contre-allées.

• Travaux du RER E Eole

Déclaré d'utilité publique le 31 janvier 2013, le projet du prolongement du RER E vers l'ouest (Eole) vise à améliorer les transports et à renforcer les connexions entre l'est et l'ouest franciliens.

Ce projet est porté par une maîtrise d'ouvrage unique, SNCF, qui supervise l'ensemble du projet. Ainsi c'est à la SNCF qu'il revient de coordonner et diriger les études techniques et les travaux d'infrastructures ferroviaires, de conduire les études et les travaux liés à l'exploitation, d'aménager les gares existantes, d'exploiter et de gérer les nouveaux bâtiments voyageurs.

J'ai néanmoins pris l'initiative, dès l'arrêt du tracé, d'organiser des réunions d'informations avec les riverains concernés par les ventes de tréfonds mais aussi avec les commerçants directement impactés par les futurs travaux.

J'ai également demandé que des référés préventifs soient menés au plus près des travaux des puits, courant 2017. Ils consisteront en une procédure de constat de l'état du bâti, sous l'autorité d'un expert désigné par le tribunal administratif, dans la zone d'influence géotechnique du tunnel.

Place du marché les travaux auront lieu en deux phases :

- les travaux préparatoires de déviation des réseaux : d'avril 2016 à juillet 2018
- les travaux de construction du puits : de juillet 2018 à août 2020

Durant toute la durée du chantier, la direction du Projet Eole sera à votre écoute par le biais d'une lettre d'information aux riverains, d'un courriel de contact Eole et de réunions d'informations.

Pour toute question sur le projet et les travaux je vous invite donc à vous rendre sur le site internet : www.rer-eole.fr et à contacter l'équipe du projet à l'adresse suivante : contact@rer-eole.fr.

Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points particuliers soulevés lors de cette visite (nuisances liées aux stationnements gênants des véhicules de l'auto-école de l'avenue Charles de Gaulle, stationnements motos rue Michélic, sortie du parking du Roule côté Sainte Foy, Vigik, prospectus sur les pare-brise, armoires concessionnaires, parking place du marché, dératisation etc.) ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 21 mai.

À SAVOIR

• Réglez votre stationnement en ligne

Il vous est désormais possible de régler votre stationnement directement en ligne. Vous n'aurez ainsi plus besoin d'aller chercher un ticket à l'horodateur et à l'afficher dans votre voiture. En effet « PaybyPhone » est disponible sur l'application iPhone et Android « Ville de Neuilly ». Pour en savoir plus rendez-vous sur la page : <https://www.neuillysurseine.fr/stationnement-paybyphone>

• De nouvelles grandes entreprises s'implantent à Neuilly

L'attractivité d'une ville se mesure par son positionnement géographique, son cadre de vie, la qualité de ses équipements publics mais également par sa capacité à attirer de nouvelles entreprises.

Neuilly a déjà accueilli sur son territoire au cours de l'année 2015 le groupe ORANGINA France (550 collaborateurs) sur l'île de la Jatte ; le groupe HENNER (1 500 collaborateurs), leader de l'assurance santé collective en France, sur les quais de Seine ; Group M France, qui œuvre dans le secteur de la publicité, rue de Villiers ; le Bureau CMS Francis LEFEBVRE (avocat conseil) rue Ancelle ; la société de courtage en assurance VERLINGUE et l'entreprise MAKE UP FOREVER (Groupe LVMH - cosmétologie) qui ont élu domicile sur les deux sites historiques de Clarins.

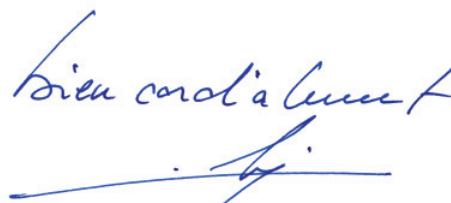
La Ville s'apprête aujourd'hui à accueillir de nouvelles entreprises renommées. D'ici la fin de l'année 2016 et en 2017 les sièges sociaux des instituts de Beauté GUINOT, de SEPHORA (Groupe LVMH), de la CARAC, mutuelle d'épargne indépendante et du Groupe GRANT THORNTON, acteur majeur de l'audit et du conseil en France et dans le monde, s'installeront dans notre ville et viendront renforcer un tissu économique déjà dense.

Autre bonne nouvelle pour notre commune, le Groupe RTL, première radio de France, quittera son siège historique de la rue Bayard pour s'installer avenue Charles de Gaulle au cours du 1er semestre 2017, confortant ainsi avec M6 et Warner notre ville comme l'un des pôles média de l'Ouest parisien.

D'importantes opérations de rénovation d'un parc de bureaux vieillissants, encouragées par le Plan Local d'Urbanisme, ont permis de faire venir ces enseignes de grande notoriété qui participent au rayonnement de notre ville.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier des Sablons.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.



Jean-Christophe FROMANTIN

Pour contacter le Maire

Permanence sans rendez-vous **le vendredi de 16h à 18h.**

mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr -  @jcfromantin -  Jean-Christophe Fromantin

Adresse postale : M. le Maire, Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine

Cabinet du Maire : 01 40 88 88 88

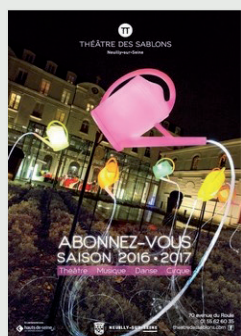
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LIRE SUR LE SITE neullysurseine.fr



À LA UNE

Point d'actualité sur Neuilly

De nombreux Neuilléens ont échangé longuement avec le Maire et les élus lors de la réunion publique du mercredi 18 mai, au 167. Pour ceux qui n'ont pu être présents, Jean-Christophe Fromantin aborde les grandes questions du moment dans une interview exclusive.



THÉÂTRE DES SABLONS

Une saison 2016-2017 passionnante à découvrir

Abonnez-vous à la nouvelle saison culturelle !

37 spectacles dont 13 pièces de théâtre, 5 spectacles de danse et un opéra sont à découvrir avec 9 spectacles pour les jeunes spectateurs à partir de 3 ans.



Nouvelle appli

 Ville de Neuilly

Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google play

TOUTE LA VILLE DANS VOTRE POCHE

Téléchargez la nouvelle appli *Ville de Neuilly*

Payer son stationnement, voir un film en streaming, tout savoir de l'actualité municipale... Notre nouvelle appli vous facilite la vie !

➔ Pour suivre l'actualité mensuelle de la ville, abonnez-vous à la lettre d'information numérique *Neully Actualité* : www.neullysurseine.fr/newsletter

Et aussi :



www.neullysurseine.fr



@Villedeneully



Ville de Neuilly



Appli Ville de Neuilly

INFORMATION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE COPROPRIÉTÉ

Si vous souhaitez recevoir la *Lettre aux responsables de copropriété* numérique, abonnez-vous en ligne sur le site de la Ville www.neullysurseine.fr/coproprietes